

# ENCOURAGER LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES ENFANTS CONFIÉS À L'ASE

## CONSTATS

Notre académie compte 13 896 jeunes et enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance<sup>1</sup>. La comparaison entre les indicateurs départementaux et nationaux témoigne de la réalité de l'aide sociale à l'enfance dans notre académie<sup>2</sup>. Ainsi, la part des mineurs faisant l'objet d'une saisine du juge des enfants en assistance éducative y est plus élevée qu'au niveau national (respectivement 11,1 % dans le Nord et 10,4 % dans le Pas-de-Calais contre 8,8 % au national). De même, le taux de « mesure ASE<sup>3</sup> » y est plus élevé qu'au niveau national (respectivement 2,8 % et 2,9 % contre 2,2 %), avec une surreprésentation des mesures de placement (respectivement 1,6 % et 2 % des 0-20 ans contre 1,2 % au niveau national) et à contrario une sous-représentation des mesures d'action éducative à domicile qui ne représentent que 4 % dans le Nord et 5,1 % dans le Pas-de-Calais de l'ensemble des mesures ASE contre 14 % au niveau national.

La majorité de ces enfants et de ces jeunes, en âge scolaire, sont accueillis dans nos établissements, mais les données disponibles font état de parcours scolaires souvent chaotiques<sup>4</sup>.

Les travaux de recherche<sup>5</sup> sur le sujet mettent à jour des difficultés spécifiques. Citons notamment un vécu traumatique indéniable ; un parcours émaillé de ruptures favorisant la déscolarisation ou encore une orientation quasi systématique vers les voies courtes de formation en raison d'une inquiétude permanente quant à l'avenir. Les échanges entre professionnels de l'ASE et de l'Éducation nationale existent, mais se déroulent surtout lorsque surviennent des difficultés concernant tel ou tel élève, et non dans le cadre d'une réflexion commune de plus grande ampleur qui permette à ces deux collectifs professionnels de partager leurs évolutions, méthodes et priorités respectives.

1 9 696 enfants dans Nord et 4 200 dans le Pas-de-Calais (source : départements / 2022)

2 Source : DRESS 2021

3 Placement et action éducative dans la population des 0-20 ans

4 Les dernières données nationales officielles, publiées par la DRESS en 2013, indiquent que 60 % des enfants confiés à l'ASE ont redoublé au moins une fois, que 30 % d'entre eux a un retard scolaire à l'entrée au collège et que 15,8 % d'entre eux ne sont plus scolarisés à 16 ans (3 fois plus entre 16 et 18 ans). Ces enfants sont nombreux à quitter le système sans aucun diplôme (25 %) et plus massivement orientés vers la voie professionnelle (78 % contre 33 % pour la population générale). Enfin, 20 % d'entre eux bénéficient d'une reconnaissance administrative de handicap.

5 Sources : « Les cahiers de SOS villages d'enfants » juin 2018 / Thèse de Benjamin Denecheau « étude comparative de l'accrochage scolaire des enfants placés en France et en Angleterre : la suppléance familiale à l'épreuve de la question scolaire » 2013

**Constitution d'un groupe de pilotage** composé actuellement de professionnels de l'Éducation nationale, du Conseil départemental du Nord, de la Protection judiciaire de la jeunesse et de l'INSPE : son objectif est de développer auprès de l'ensemble des acteurs de l'Éducation nationale un regard positif sur la réussite scolaire des jeunes confiés à l'ASE, de rapprocher les institutions et personnes qui ont ces enfants en responsabilité et de mettre en place en établissement un suivi pédagogique et éducatif dédié en développant trois axes de travail.

- Les parcours scolaires et l'égalité des chances : prévention des ruptures de scolarité dues aux ruptures de placement, prise en charge des questions liées à la santé ou au handicap, mise en place des conditions permettant aux élèves accompagnés de se projeter et de s'investir dans leurs parcours scolaire et d'orientation.
- L'accompagnement et l'ambition scolaire : discriminer positivement pour favoriser l'accès aux dispositifs aux dispositifs de droit commun (dispositifs culturels, sportifs, parcours d'excellence, sorties, voyages) ; accompagner les élèves dans la sécurisation des parcours scolaires ou de formation, offrir des conditions de travail et d'accès aux différents accompagnements adaptées aux besoins des élèves confiés à l'ASE.
- La division du travail éducatif et les alliances éducatives : développer une dynamique territoriale de partenariats, construire une culture professionnelle partagée, former à la complexité des situations dans leurs dimensions santé et sociale.

**Conception et diffusion d'une enquête académique** par la construction d'indicateurs académiques reflétant le parcours scolaire des enfants pris en charge par la protection de l'enfance. L'analyse de cette enquête permettra l'identification objectivée des difficultés rencontrées pour cibler les actions à mettre en place.

**Développement d'expérimentations co-construites** avec les services de l'ASE sur des territoires donnés : à la rentrée 2022, 4 territoires sont engagés dans une telle expérimentation<sup>6</sup>. Il s'agira de les déployer sur l'ensemble des territoires de l'académie.

**Création d'une mission de référent académique à l'accrochage scolaire des élèves accompagnés par l'ASE** : ce référent a en charge la formation et le pilotage d'une communauté de personnes ressources sur chaque bassin d'éducation, l'animation du groupe d'appui chargé d'élaborer et de diffuser des ressources, l'animation des collaborations avec les partenaires et le déploiement de projets et d'actions sous couvert des DASEN.

**Mise en œuvre d'un travail spécifique en terme de lutte contre le décrochage scolaire** dans le cadre du réseau FoQUale renforcé sur les territoires de Roubaix-Tourcoing, Sambre Avesnois et Lens Hénin Liévin.

**Mobilisation des Cordées de la réussite comme levier de motivation et d'accès à l'enseignement supérieur** pour les jeunes pris en charge par l'ASE en veillant à ce qu'ils soient tous encordés et en assurant, avec une vigilance toute particulière, leur suivi et leur accompagnement dans le continuum pluriannuel de formation.

<sup>6</sup> Ces 4 territoires et les approches qui y sont développées sont : Liévin, cité éducative, une approche qui vise à renforcer les liens avec les MECS) ; Valenciennes, cité éducative, une approche des parcours à partir de la scolarisation dans le premier degré ; Busigny, micro secteur proche de Cambrai, une approche des parcours à partir d'un établissement SOS Villages d'enfants ; Lomme-Lambersart, secteur péri-urbain, une approche des parcours à partir des lieux de scolarisation.